

BTS AMENAGEMENT FINITION

- Proposer et définir des solutions technologiques.
- Produire des croquis, des dessins, des bordereaux, ...
- Rédiger une note de synthèse (justification d'un choix technologique, analyse comparative, description, ...)
- Vérifier l'exactitude, la conformité, la cohérence d'éléments étudiés ou produits.

→ Evaluation en cours de formation :

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base d'une situation d'évaluation, organisée et évaluée dans l'établissement de formation par les professeurs chargés de l'enseignement technologique et professionnel.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tel que le sujet proposé lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session vivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation :

Les travaux évalués devront porter sur des études de cas réelles *pour résoudre un ensemble de problèmes techniques liés entre eux* et prendre en compte le contexte professionnel proposé

Forme : Ecrite
Durée : 4 heures minimum
Coefficient : 3

EPREUVE E 6 : Epreuve professionnelle de synthèse

Coefficient : 6

U 6.1 - U 6.2

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette étude porte sur l'entreprise, les matériaux, l'étude et la mise en oeuvre des systèmes .

SOUS - EPREUVE : Proiet

Coefficient : 5

U 6.1

● **Contenus de la sous-épreuve :**

- C 1.1 Rechercher, Classer et Diffuser l'information.
- C 2.1 Apporter des solutions techniques.
- C 2.2 Elaborer ou vérifier un devis quantitatif.
- C 2.3 Bâtir l'offre de prix.
- C 2.4 Organiser un chantier
- C 2.5 Etablir des calendriers
- C 3.1 Assurer le suivi technique des chantiers.
- C 3.2 Assurer le suivi économique des chantiers.
- C 3.3 Assurer le suivi des calendriers.

● **Evaluation :**

Elle porte essentiellement sur :

- L'adaptation au problème posé et le respect des contraintes.
- La pertinence et le réalisme des démarches adoptées.
- L'exactitude des résultats
- La pertinence des justifications, conclusions, adaptations.

● **Commission d'évaluation :**

Elle se compose :

- d'un professeur chargé de l'étude des ouvrages
- d'un professeur chargé des études techniques et économiques.
- d'un représentant de la profession du secteur de l'aménagement-finition.

En l'absence de l'un de ses membres, la commission d'évaluation peut délibérer valablement.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle :**

Forme : orale.
Durée : 1 heure.
Coefficient : 5

Pour cette épreuve, on considérera deux catégories de candidats :

Candidats catégorie A : ce sont les étudiants dont la préparation est assurée dans un établissement

- par la voie scolaire
- par la voie de l'apprentissage
- par la voie de la formation continue

BTS AMENAGEMENT FINITION

Candidats catégorie B :

Ce sont :

- les candidats relevant d'une préparation à distance :
 - par la voie scolaire
 - par la voie de l'apprentissage
 - par la voie de la formation continue
- les candidats ayant occupé pendant 3 ans au moins à la date de début des épreuves, un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur aménagement finition.
- les candidats ajournés n'ayant pas suivi de nouvelle préparation.

Données :

Un dossier support tiré d'un cas réel, défini soit au plan national, soit au plan local (dans ce cas l'ensemble des dossiers constitués sera soumis à une commission d'approbation placée sous la responsabilité de l'Inspection Pédagogique Régionale) pouvant comporter :

- Des plans
- Des renseignements sur les conditions de l'opération.
- Des documents techniques et économiques.
- Des renseignements sur les ressources mises à disposition
- Les résultats partiels d'une étude, d'une préparation et/ou d'une exécution.
- Des contraintes de choix, de qualité, de sécurité.

Travail demandé :

- Pour les candidats de la catégorie A :

La phase d'étude du projet d'une durée de 4 semaines (150 heures), après les épreuves écrites de l'examen, se déroule au sein du centre de formation et dans des locaux maintenus à disposition.

Pendant cette phase d'étude du projet, les étudiants d'une même division se constituent en groupe de 2 ou 3 candidats (en général 3). Dans le cas où la constitution des groupes est impossible, un tirage au sort a lieu pour l'ensemble de la division.

Un tirage au sort détermine le thème d'étude pour chaque groupe. Le thème est traité en commun. De plus chaque membre d'un même groupe tire au sort une étude relative au thème qu'il traitera individuellement.

Des directeurs de projet assurent le bon déroulement du travail de chaque équipe et tiennent à jour une fiche de suivi. Ce sont les formateurs des enseignements professionnels de la section de techniciens supérieurs.

Chaque groupe doit remettre un exemplaire de la réponse à la partie commune et chaque candidat doit remettre un dossier personnel comportant les réponses à la partie individuelle. Tous ces documents écrits seront évalués avant la soutenance orale.

On pourra demander :

- Une recherche approfondie de solutions à un problème technique.
- Une estimation ou une évaluation d'ouvrage ou partie d'ouvrage ou d'installation par tous les moyens appropriés, y compris l'étude de prix unitaires par sous détails
- Une étude d'installation de chantier et de sécurité.
- Un ordonnancement ou une planification des travaux.
- Une analyse des résultats économiques d'une réalisation.

BTS AMENAGEMENT FINITION

- Pour les candidats de la catégorie B :

Le dossier technique individuel est remis au candidat 15 jours avant la date de mise à disposition de la commission d'évaluation.

Le travail individuel demandé, imposé au candidat, consiste en des adaptations ou des modifications de variantes sur le projet remis.

Le document écrit sera évalué avant la soutenance orale.

- Pour les deux catégories de candidats :

Devant la commission d'évaluation, le candidat expose pendant 20 minutes la nature des travaux effectués qu'ils soient en commun avec son équipe ou qu'ils lui soient particuliers. Ensuite, pendant 40 minutes, la commission engage un dialogue avec le candidat afin d'apprécier les capacités de celui-ci à répondre par une argumentation pertinente à des questions techniques et économiques concernant le dossier étudié.

→ Evaluation en cours de formation :

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de deux situations d'évaluation, organisées et évaluées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés de l'enseignement technologique et professionnel.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tel que le sujet proposé lors de la première situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

- Première situation d'évaluation:

Cette situation concerne les compétences et savoirs associés correspondant aux activités d'études pour *adapter ou modifier des variantes* sur un dossier tiré d'un cas réel.

Forme : écrite.
Durée : 150 heures.
Coefficient : 3

Le candidat devra fournir un rapport écrit répondant aux études demandées une semaine au moins avant son exposé oral (seconde situation).

BTS AMENAGEMENT FINITION

- Deuxième situation d'évaluation:

Le candidat est en situation d'exposé oral devant la commission d'évaluation.

Forme : orale.
Durée : 1 heure.
Coefficient : 2

Devant une commission composée du professeur chargé de l'étude des ouvrages, du professeur chargé des études techniques et économiques intervenant dans l'établissement de formation et d'un représentant de la profession du secteur de l'aménagement finition, le candidat expose pendant 20 minutes la nature des travaux effectués. Ensuite, pendant 40 minutes, la commission engage un dialogue avec le candidat afin d'apprécier les capacités de celui-ci à répondre par une argumentation pertinente à des questions techniques et économiques concernant le dossier étudié.

SOUS - EPREUVE : Compte rendu d'activités en milieu professionnel

Coefficient : 1

U 6.2

● Contenus de la sous-épreuve :

- C 1.2 Dialoguer avec les parties concernées
- C 3.1 Assurer le suivi technique des chantiers.
- C 3.2 Assurer le suivi économique des chantiers.
- C 3.3 Assurer le suivi des calendriers.
- C 3.4 Assurer l'animation des équipes

● Evaluation :

Elle porte essentiellement sur :

- La connaissance professionnelle et humaine de l'entreprise
- La maîtrise de la communication et de l'expression devant un auditoire non familier.
- L'utilisation claire et correcte de la langue française
- La mise en valeur des points essentiels d'un document à caractère professionnel

● Commission d'évaluation :

Elle se compose :

- d'un professeur chargé de l'étude des ouvrages
- d'un professeur chargé des études techniques et économiques.
- d'un représentant de la profession du secteur de l'aménagement-finition.

En l'absence de l'un de ses membres, la commission d'évaluation peut délibérer valablement.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle :

Forme : orale.
Durée : 20 mn.
Coefficient : 1

Pour cette épreuve, on considérera les deux catégories de candidats telles qu'elles ont été définies pour la sous-épreuve " Projet " (U 6.1)

Travail demandé :

- Pour ce qui concerne les candidats de la voie scolaire

Un rapport de stage ou d'activités professionnelles qui rend compte du vu et du vécu du candidat durant son séjour en milieu professionnel est remis au service chargé de l'examen durant la première quinzaine du mois de novembre.

- Pour ce qui concerne les autres candidats

Un rapport de stage ou d'activités professionnelles qui rend compte du vu et du vécu du candidat durant son séjour en milieu professionnel est remis à la commission une semaine avant l'exposé oral.

- Pour les deux catégories de candidats :

Devant la commission, après avoir présenté l'entreprise d'accueil, le candidat expose les différentes tâches réalisées à l'intérieur de celle-ci.

A l'issue de son exposé, la commission, qui a fait un examen approfondi du rapport écrit, engage un dialogue avec le candidat dans le but :

- d'affiner la perception qu'il a des tâches accomplies en entreprise et son degré d'autonomie.
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente à des questions techniques concernant les situations rencontrées au cours de la période en entreprise.

L'évaluation porte sur les documents remis et sur la prestation du candidat (exposé et réponses aux questions posées par la commission d'évaluation).

→ Evaluation en cours de formation :

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de deux situations d'évaluation, organisées et évaluées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés de l'enseignement technologique et professionnel.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre des épreuves ponctuelles correspondantes, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

BTS AMENAGEMENT FINITION

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tel que le dossier réalisé par le candidat à l'occasion de ces évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

- Première situation d'évaluation:

Cette situation concerne le vu et le vécu du candidat au sein d'une entreprise du secteur de l'Aménagement-finition.

Forme : écrite.

Coefficient : 0,5

Le candidat devra fournir un rapport écrit exprimant sa connaissance professionnelle et humaine de l'entreprise. Ce rapport sera remis une semaine au moins avant son exposé oral (seconde situation).

- Deuxième situation d'évaluation:

Le candidat est en situation d'exposé oral devant la commission d'évaluation.

Forme : orale.

Durée : 20 mn.

Coefficient : 0,5

Devant une commission composée du professeur chargé de l'étude des ouvrages, du professeur chargé des études techniques et économiques intervenant dans l'établissement de formation et d'un représentant de la profession du secteur de l'aménagement finition, le candidat présente l'entreprise d'accueil et expose les différentes tâches réalisées à l'intérieur de celle-ci.

A l'issue de son exposé, la commission, qui a fait un examen approfondi du rapport écrit, engage un dialogue avec le candidat dans le but :

- d'affiner la perception qu'il a des tâches accomplies en entreprise et son degré d'autonomie.
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente à des questions techniques concernant les situations rencontrées au cours de la période en entreprise.